

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes d'ECOUST SAINT MEIN et MORY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN NORDEX LXV
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 28 septembre 2016, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 24 octobre 2016, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien dénommé « Chemin de Mory » comprenant neuf aérogénérateurs (Hauteur maximale : 177,5 m – Puissance nominale : 3,6 MW) et trois postes de livraison sur le territoire des communes d'ECOUST SAINT MEIN et MORY par la Société PARC EOLIEN NORDEX LXV.

M. Marc SERRA est chargé du suivi du dossier de la Société PARC EOLIEN NORDEX LXV -
- Tél : 01.55.93.94.75.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairies d'ECOUST SAINT MEIN et MORY. La mairie d'ECOUST SAINT MEIN est désignée siège de l'enquête. Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CHERISY, FONTAINE LES CROISILLES, BULLECOURT, CROISILLES, SAINT LEGER, NOREUIL, HAMELINCOURT, MOYENNEVILLE, ERVILLERS, COURCELLES LE COMTE, GOMIECOURT, ACHIET LE GRAND, BIHUCOURT, BEHAGNIES, SAPIGNIES, BIEFVILLERS LES BAPAUME, AVESNES LES BAPAUME, BAPAUME, FAVREUIL, BEUGNATRE, BANCOURT, FREMICOURT, BEUGNY, VAULX VRAUCOURT, LEBUCQUIERE, MORCHIES, BEAUMETZ LES CAMBRAI, LAGNICOURT MARCEL, QUEANT, RIENCOURT LES CAGNICOURT, HENDECOURT LES CAGNICOURT, BOYELLES, BOISLEUX SAINT MARC, BOIRY BECQUERELLE, HENIN SUR COJEUL, SAINT MARTIN SUR COJEUL et HENINEL.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en Mairies d'ECOUST SAINT MEIN et MORY du 24 octobre 2016 au 25 novembre 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'ECOUST SAINT MEIN ou les formuler à M. Michel RICHARD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 24 octobre 2016 de 9 h à 12 h
- le lundi 31 octobre 2016 de 14 h à 17 h
- le mercredi 9 novembre 2016 de 14 h à 17 h
- le samedi 19 novembre 2016 de 9 h à 12 h
- le vendredi 25 novembre 2016 de 14 h à 17 h

Mme Marinette BRULÉ, est désignée commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies d'ECOUST SAINT MEIN, MORY, CHERISY, FONTAINE LES CROISILLES, BULLECOURT, CROISILLES, SAINT LEGER, NOREUIL, HAMELINCOURT, MOYENNEVILLE, ERVILLERS, COURCELLES LE COMTE, GOMIECOURT, ACHIET LE GRAND, BIHUCOURT, BEHAGNIES, SAPIGNIES, BIEFVILLERS LES BAPAUME, AVESNES LES BAPAUME, BAPAUME, FAVREUIL, BEUGNATRE, BANCOURT, FREMICOURT, BEUGNY, VAULX VRAUCOURT, LEBUCQUIERE, MORCHIES, BEAUMETZ LES CAMBRAI, LAGNICOURT MARCEL, QUEANT, RIENCOURT LES CAGNICOURT, HENDECOURT LES CAGNICOURT, BOYELLES, BOISLEUX SAINT MARC, BOIRY BECQUERELLE, HENIN SUR COJEUL, SAINT MARTIN SUR COJEUL et HENINEL.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes, les informations relatives à ce projet.